

Les enfants victimes de violences intrafamiliales en Polynésie Française : Dynamiques, rôles et bilan prospectif

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) organise le 21 juin une présentation des travaux sur les violences intrafamiliales en Polynésie française de Lucile Hervouet (université de la Polynésie française – Maison des Sciences de l’Homme du Pacifique).

A cette occasion, Citoyens & Justice vous propose une synthèse du précédent rapport, mené par Loïs Bastide, chercheur associé à la MSH-P et à l’université de Genève et Lucile Hervouet, post-doctorante à la MSH-P. Cette enquête traite déjà des violences intrafamiliales sous le prisme des enfants, qu’ils en soient les victimes ou les auteurs. Une étude quantitative passionnante dont vous trouverez les principaux apports ci-après, et que nous compléterons dès parution des travaux soutenus par la DPJJ.



Depuis 2018, la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P) a développé un **programme de recherche sur les violences intrafamiliales**.

C'est dans ce cadre que **Loïs Bastide, chercheur associé à la MSH-P et à l'université de Genève et Lucile Hervouet, post-doctorante à la MSH-P**, ont réalisé en 2021, une **enquête quantitative** dont les objectifs initiaux étaient de répondre à la fois à un besoin de connaissances scientifiques fondamentales mais aussi à la nécessité de développer une réponse institutionnelle plus adaptée.

En tout, ce sont **1 198 personnes qui ont été interrogées au travers d'un questionnaire en ligne sur leur vision de la violence**, une violence abordée de façon scientifique (et non juridique) que les chercheurs ont classé sous 4 catégories : physique, morale, sexuelle, ainsi qu'une dernière catégorie sur le ressenti de choses subies et considérées comme "anormales" au sein de la famille.

L'intérêt était ici de **comprendre l'articulation entre les violences physiques, sexuelles et morales**. Il faut néanmoins souligner que l'échantillon des personnes interrogées n'est pas totalement représentatif de la société polynésienne. Le questionnaire ayant été diffusé dans les réseaux universitaires, les personnes faisant des études sont surreprésentées dans les répondants. Il en va de même pour les femmes, pour les jeunes et pour les urbains.

A l'inverse, les mineurs sont exclus de cette enquête (pour des raisons juridiques) et les personnes âgées ne sont que très peu représentées du fait de l'écart vis-à-vis des nouvelles technologies. Il en va de même pour les minorités de genre et les personnes résidant dans des foyers polynucléaires qui sont largement sous-représentées. Les chercheurs n'ont volontairement pas retravaillé leur échantillon de répondants. Il serait donc nécessaire de poursuivre ce type d'étude pour consolider le résultat de cette enquête.

**CONSULTER L'ÉTUDE
QUANTITATIVE**



Des violences plurielles et cumulatives :

Les violences intrafamiliales apparaissent dans le rapport de recherche comme plurielles et cumulatives. En effet, les personnes peuvent avoir subi plusieurs types de violences, par potentiellement plusieurs auteurs, à une ou plusieurs périodes de leur vie. Dès lors, **certains individus se socialisent dans des contextes familiaux de violence.** Pour autant, cela n'induit pas nécessairement une reproduction des violences subies durant l'enfance une fois adulte. Ainsi, si la majorité des victimes ne deviennent pas autrices, la majorité des auteurs ont, eux, été victimes de violences. C'est la récurrence des violences subies qui fait augmenter la propension à devenir auteur et non le nombre d'agresseurs.

Dans la famille d'origine, les violences ont tendance à se cumuler. **Il apparaît néanmoins une spécificité pour les violences sexuelles intrafamiliales : 29% en ayant subi n'ont pas subi de violences physiques.** Cela s'explique par un processus de manipulation des enfants par les adultes. Ces agresseurs cultivent une posture ambivalente leur permettant d'imposer des relations sexuelles forcées aux enfants en rendant flou le cadre normatif des abus. L'analyse des parcours des personnes ayant subi des violences sexuelles durant l'enfance au sein de leur famille confirme l'existence de conséquences en termes de santé physique et morale. Les personnes sont plus enclines à développer une certaine forme de vulnérabilité qui les expose à des risques de subir des violences physiques conjugales (Hervouet 2023).

Violences inter ou intragénérationnelles ?

Il est intéressant de noter que les violences physiques et morales sont surtout intergénérationnelles puisque **86% des violences physiques sont commises par les parents, oncles et tantes, 7% par les grands parents contre 23% par des individus de la même génération.**

De même, 76% des violences morales sont exercées par les parents, oncles et tantes contre 7% par des pairs de même génération. La violence est vue par les répondants comme un moyen éducatif efficace, ce qui explique cet exercice par des aïeuls. **Les personnes ayant été physiquement violentées par leurs parents l'ont été dans 46% par leur père, dans 33% par leur mère et dans 21% des cas par les deux.** Dans le cadre familial au sens large, les auteurs sont majoritairement des hommes.

A l'inverse, les violences sexuelles sont davantage intragénérationnelles (53%) et notamment par les cousins germains (dans 38% des cas). Les frères, demi-frères ou frères fa'a'amu sont auteurs dans 15% des cas. Malgré tout, les violences sexuelles intergénérationnelles sont importantes (46%). Les grands pères sont autant agresseurs sexuels que les pères (respectivement 10 et 8% des cas) mais ce sont les oncles qui sont majoritaires dans ces types de violences (38%) alors qu'ils étaient relativement absents des violences physiques.

LA "FA'A'AMURA'A", UNE PRATIQUE TRADITIONNELLE D'ADOPTION OUVERTE :

L'adjectif "fa'a'amu" renvoie au terme "fa'a'amura'a" qui est une pratique traditionnelle d'adoption ouverte, de don d'enfant en Polynésie française. Ce système est extrêmement répandu sur le territoire et ce, parmi tous les environnements sociaux. L'objectif initial de cette pratique était de renforcer les liens dans les familles élargies ou les entourages. Désormais, le système est en train de muter et les enfants sont confiés à d'autres familles du fait de difficultés économiques importantes. En parallèle, l'introduction du droit foncier français a modifié les règles d'héritage et donc accru les tensions au sein de ces foyers.

Des facteurs sociaux et de risque :

● L'ÂGE :

L'âge est, au vu des résultats, un facteur de vulnérabilité face aux violences. La plupart de celles évoquées dans l'enquête ont été commises durant l'enfance. Cette vulnérabilité est d'autant plus vraie pour les violences sexuelles. Mais pour les enquêteurs, **la vulnérabilité est moins liée à l'âge biologique qu'à la situation sociale et de dépendance qu'implique l'enfance.** Enfin, l'entrée dans la vie parentale est un tournant pour les violences conjugales : la proportion de personnes en subissant s'accroît au premier enfant.

● LES FACTEURS SOCIAUX :

Dans le contexte polynésien, les données à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ne sont pas pertinentes au vu du faible taux de revenus salariaux qui sont ensuite redistribués au sein du foyer élargi. Les enquêteurs ont donc opté pour une analyse à partir de faisceaux d'indices. Néanmoins, dans le cas des violences sexuelles, l'activité des parents et notamment du père semble avoir la plus forte influence sur les situations des enfants.

Les personnes dont le père n'avait pas d'activité professionnelle ou était agriculteur ont plus tendance à avoir subi des violences sexuelles dans leur famille. Le taux s'élève à 30% pour les enfants de personne sans activité, 34% pour les enfants d'agriculteur contre 20% en moyenne.

Il apparaît également que les personnes répondantes ayant les plus faibles ressources sur le plan scolaire et économique sont les plus exposées aux violences. Les personnes bénéficiant de revenus issus d'aides sociales déclarent à 50% avoir subi des violences physiques et celles ayant une activité non déclarée sont 53% à en avoir subi contre 33% en moyenne. Ce constat est le même selon le niveau de diplôme : les personnes ayant un niveau inférieur au baccalauréat ont globalement plus été victimes de violences intrafamiliales et conjugales que le reste de la population. Il est néanmoins important de souligner que les violences intrafamiliales ont un impact négatif sur les parcours de vie et qu'elles peuvent entraîner des difficultés scolaires (*Supol et al. 2020*) et professionnelles.

● LES FOYERS FA'A'AMU, PRINCIPAUX LIEUX DE VIOLENCE :

Le risque de subir des violences en général est **multiplié lorsqu'un enfant grandi dans un foyer recomposé et encore plus dans un foyer fa'a'amu**.

Si les enquêteurs rappellent que dans une majorité des cas la fa'a'amura'a fonctionne bien, les risques de violences sont plus élevés. En effet, 45% des violences physiques ont eu lieu dans un foyer fa'a'amu contre 39% dans un foyer recomposé et 26% dans un foyer avec les deux parents biologiques. Le fait d'avoir été élevé par un père fa'a'amu augmente le risque de subir des violences sexuelles de sa part. Hormis ce type de violence, le fait que le parent adoptant soit un homme ou une femme n'a pas d'incidence sur les risques de victimation. Le surrisque est induit par le changement de foyer plutôt que par le couple accueillant.

C'est plutôt le foyer qui est "violentogène" que les individus en tant que tels.

En somme, le foyer biologique apparaît comme plus protecteur pour les enfants que les foyers recomposés ou fa'a'amura'a. Les enquêteurs rappellent que ces résultats sont conformes aux études internationales (*Gells et Harrop 1991, Sedlak et al. 2010*). En effet, dans un foyer avec des parents biologiques, l'enfant n'a, généralement, pas une position ambiguë dans la relation conjugale ni dans les enjeux d'héritage.

Dans un foyer recomposé, l'introduction d'un nouvel enfant peut être vu comme une complexification des rapports sociaux mais aussi dans la distribution de l'héritage. Cependant, au vu des normes sociales en vigueur en Polynésie française, il peut être difficile pour un couple de refuser d'accueillir un enfant, ce qui engendre des risques de conflictualité et donc de violence.

Enfin, il y a une légère surreprésentation des enfants fa'a'amu dans les auteurs de violence mais cela s'explique probablement par le fait que les victimes ont plus de risque d'être autrices et que ces enfants sont particulièrement exposés à la violence.

Conclusions :

A l'issue de cette enquête, il apparaît aux deux chercheurs **l'importance d'appréhender les violences intrafamiliales comme un phénomène global où la famille est une institution sociale dans laquelle s'accumulent les violences.**

L'enquête permet de souligner que la réversibilité des rôles victimes – auteurs est limitée dans le cadre des violences intrafamiliales. La majorité des victimes de violences physiques dans leur famille n'en commettent pas ensuite. C'est donc moins la socialisation à la violence qui favorise le passage à l'acte que le contexte (*Collins, 2008*).

Enfin, **les hommes révèlent beaucoup plus rarement les violences physiques qu'ils ont subi (42% n'en ont jamais parlé) que les femmes (5%).**

Globalement, les femmes sont plus enclines à déclarer des violences conjugales et les hommes plutôt les violences physiques intrafamiliales subies durant leur minorité.

Le principal lieu de dévoilement des violences sexuelles et physiques, qui sont les moins révélées, reste l'entourage familial, amical et le conjoint.e.

Seule une minorité de victimes dévoilent les violences qu'elles ont subies à des professionnels. Les violences sexuelles sur mineurs sont encore très faiblement dénoncées. Cela n'est pas propre à la Polynésie. L'interconnaissance entre la victime et l'auteur est souvent un frein à la plainte. Aussi, la forte voire très forte dépendance des individus au réseau familial durant toute leur vie, particulièrement vraie en Polynésie française, renforce ce problème.



FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS
SOCIO-JUDICIAIRES

CITOYENS & JUSTICE

351 Boulevard Wilson
CS31679
33073 Bordeaux Cedex

05 56 99 29 24

federation@citoyens-justice.fr

